PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

N° Spécial **19 Mars 2021**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEA du 19 Mars 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT	Page
DRIEA N° 2020-0234	16.03.2021	Arrêté préfectoral portant modifications des conditions de circulation sur la RD986 à Antony au droit de l'avenue du Général de Gaulle pour des travaux de modernisation des tunnels de Fresnes et d'Antony sur l'autoroute A86.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

Arrêté préfectoral DRIEA n°2021- 0234
Portant modifications des conditions de circulation sur la RD986 à Antony au droit de l'avenue du Général de Gaulle pour des travaux de modernisation des tunnels de Fresnes et d'Antony sur l'autoroute A86.

Le préfet des Hauts de-Seine
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1, L.2521-2, et L,2215-1 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le code de la route, notamment son article L. 411-5, L.110-03, R.411-8-1;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L.115-1 et R.152-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977 et ses annexes ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 avril 2018 portant nomination de madame Emmanuelle Gay en qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté PCI n°2020-92 du 24 août 2020, du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature à madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la décision DRIEA-IdF n°2021-0187 du 9 mars 2021 de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 8 décembre 2020, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2021 et le mois de janvier 2022 ;

Vu la demande formulée le 26 février 2021 par la DIRIF ;

Vu l'avis de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 15 mars 2021 ;

Vu l'avis de la mairie d'Antony du 11 mars 2021 ;

Considérant que la RD986 à Antony est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Considérant que des travaux de modernisation des tunnels de Fresnes et d'Antony sur l'autoroute A86 nécessitent de prendre des mesures de restriction de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents appelés à intervenir ;

Considérant la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé des travaux :

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1

A compter de la pose de la signalisation et de l'affichage du présent l'arrêté jusqu'au jeudi 6 mai 2021, sur l'avenue du Général de Gaulle (RD986) à Antony, en direction de Châtenay-Malabry, entre l'avenue Le Brun et la bretelle d'accès à la A86 et dans le sens Nord (avenue Le Brun) – Sud (avenue Léon Blum), les interventions relatives à la modernisation des tunnels de Fresnes et d'Antony sur l'autoroute A86 impliquent des modifications de circulation et de stationnement.

Article 2

Du vendredi 19 mars 2021 au jeudi 6 mai 2021, une voie de circulation est maintenue avec une largeur minimale de 3,30 mètres. Le stationnement est neutralisé au droit des travaux.
L'emprise des travaux sur chaussée est autorisée de 10 heures à 16 heures.

A compter de la pose de la signalisation et de l'affichage du présent arrêté jusqu'au jeudi 6 mai 2021 **:**

- Sur l'avenue du Général de Gaulle (RD986) à Antony, en direction de Châtenay-Malabry avant l'avenue Le Brun : trois voies de circulation sont maintenues et la voie de droite est réduite à une largeur de 3,20 mètres.
  L'emprise des travaux est permanente.

- Sur l'avenue du Général de Gaulle (RD986) à Antony, au carrefour des avenues Le Brun et Léon Blum, dans le sens Nord – Sud : deux voies de circulation sont maintenues avec une largeur minimale de 3,20 mètres chacune, dans les sens Nord et Sud.
  L'emprise des travaux est permanente.

Les accès piétons sont maintenus comme suit :

- Le cheminement d'une largeur minimale de 1,40 mètre et la protection des piétons sont assurés en toutes circonstances.

Article 3
La vitesse au droit du chantier est réduite à 30 km/h.

Les panneaux de balisage temporaire de type AK5, AK3, B14, K16, K5a, K2, K8 ainsi que des glissières en béton armé (GBA) sont installés

Article 4
Les travaux sont réalisés par les entreprises :

- PARENGE ,7, avenue Léon Harmel 91160 Antony
  Conducteur de travaux : Renaud Clauzure -06.01.44.22.40
  Courriel : r.clauzure@parenge.fr

- SDEL INFI ,75, avenue du Président Kennedy 91170 Viry-Châtillon
  Conducteur de travaux : Morgane Tournaire – 07.77.70.73.50
  Courriel : morgane.tournaire@sdel.fr

- CEGELEC PARIS VENTILATION ,58, rue de Neuilly 93130 Noisy-le-Sec
  Conducteur de travaux : Steve Monthe – 07.61.52.41.32
  Courriel : steve.monthe@cegelec.fr

La signalisation temporaire est réalisée par l'entreprise :

- PARENGE ,7, avenue Léon Harmel 91160 Antony
  Conducteur de travaux : Renaud Clauzure -06.01.44.22.40
  Courriel : r.clauzure@parenge.fr

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le chantier s'effectuera sous le contrôle de Franco Peroumal (06.99.84.21.87)

- DIRIF, 15-17, rue Olof Palme 94046 Créteil
  Courriel : franco.peroumal@developpement-durable.gouv.fr ou
  martial.dumonfranco.peroumal@developpement-durable.gouv.fr

Article 5
Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont considérés comme gênants au droit des travaux conformément à l'article R417-10 du code de la route

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6
Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification :
- d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine, adressé à la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, 21/23 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif des Hauts-de-Seine.

Article 7
Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
Le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;
Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
Le maire d'Antony ;

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au directeur du SAMU.

Paris, le 16 mars 2021

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe du département sécurité, éducation
et circulation routières

Renée CARRIO

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/